



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 6524

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations de nombreux enseignants du second degré. En effet, il lui demande si il envisage de modifier ou de supprimer le mouvement national des mutations pour ne plus conserver que le système de mutations académiques, et de lui indiquer dans quels délais et selon quels critères il envisagerait de mettre en oeuvre un tel projet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, dans sa réforme de l'Etat, une déconcentration des procédures pour les rendre plus humaines, plus proches des usagers. Dans ce cadre, diverses mesures ont déjà été mises en place depuis plusieurs années en ce qui concerne la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Ces mesures de déconcentration vont être poursuivies en procédant, dans les meilleurs délais, à la déconcentration du mouvement de ces personnels. Les modalités pratiques de mise en oeuvre de ce système sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6524

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4136

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 294